

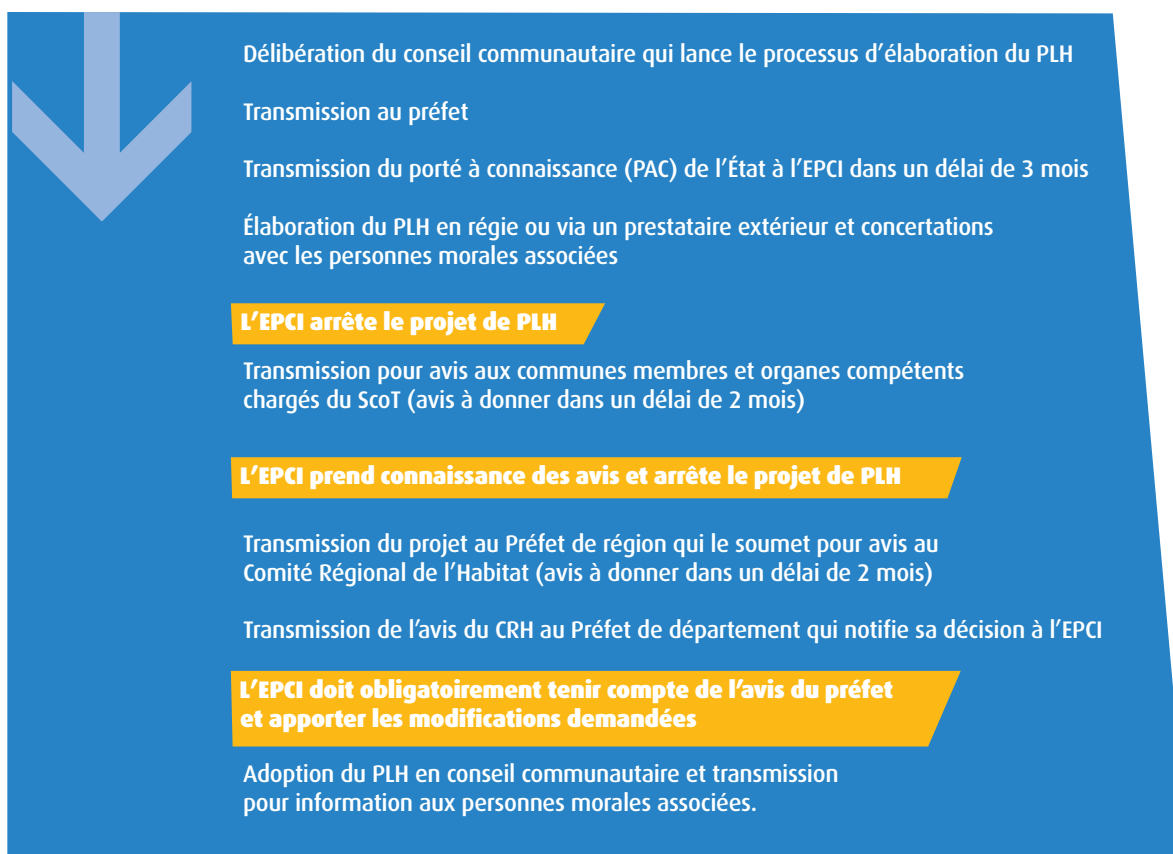
# Les Programmes Locaux de l'Habitat : situation en Rhône-Alpes

## Qu'est-ce qu'un PLH ?

Le PLH est un document de définition de la politique locale de l'habitat et de programmation des actions et des investissements en matière de logements. Il est établi pour 6 ans, sur l'initiative d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en association avec l'Etat et les acteurs locaux. Il doit comporter obligatoirement un diagnostic du fonctionnement local du marché du logement, les orientations retenues pour assurer la satisfaction des besoins en logement et la diversité de l'habitat, et un programme d'actions détaillé par secteurs géographiques. Il permet de mettre en place un cadre de concertation avec les acteurs locaux de l'habitat et le développement d'un véritable projet de territoire.

## Les étapes d'élaboration

L'élaboration du PLH doit suivre une procédure particulière définie par l'article L 302-2 du code de la construction et de l'habitation.



Emmanuelle Durand, étudiante en Master d'Aménagement du Territoire à l'Université Jean Moulin Lyon III, a rédigé un guide méthodologique relatif à l'élaboration d'un PLH territorialisé dans le cadre d'un stage réalisé courant 2010, au sein du service Logement, Construction, Ville de la DREAL Rhône-Alpes.

Ce document de synthèse, à usage des collectivités et de leurs techniciens qui se lancent dans une démarche d'élaboration d'un PLH, en présente les principales étapes. Il fonctionne essentiellement à travers un système de questions/réponses que les EPCI sont amenés à se poser tout au long du travail de conception du PLH. Ce guide synthétise les principaux éléments de la réglementation à respecter et propose de nombreux exemples d'actions mises en avant dans le cadre des PLH déjà existants.

> Ce guide méthodologique sera prochainement mis en ligne sur le site internet de l'ORHL. Le guide PLH, édité par la Région Rhône-Alpes en 2008, est également disponible sur [www.orhl.org](http://www.orhl.org).

## Point d'étape sur l'élaboration des PLH en Rhône-Alpes au 1<sup>er</sup> avril 2010

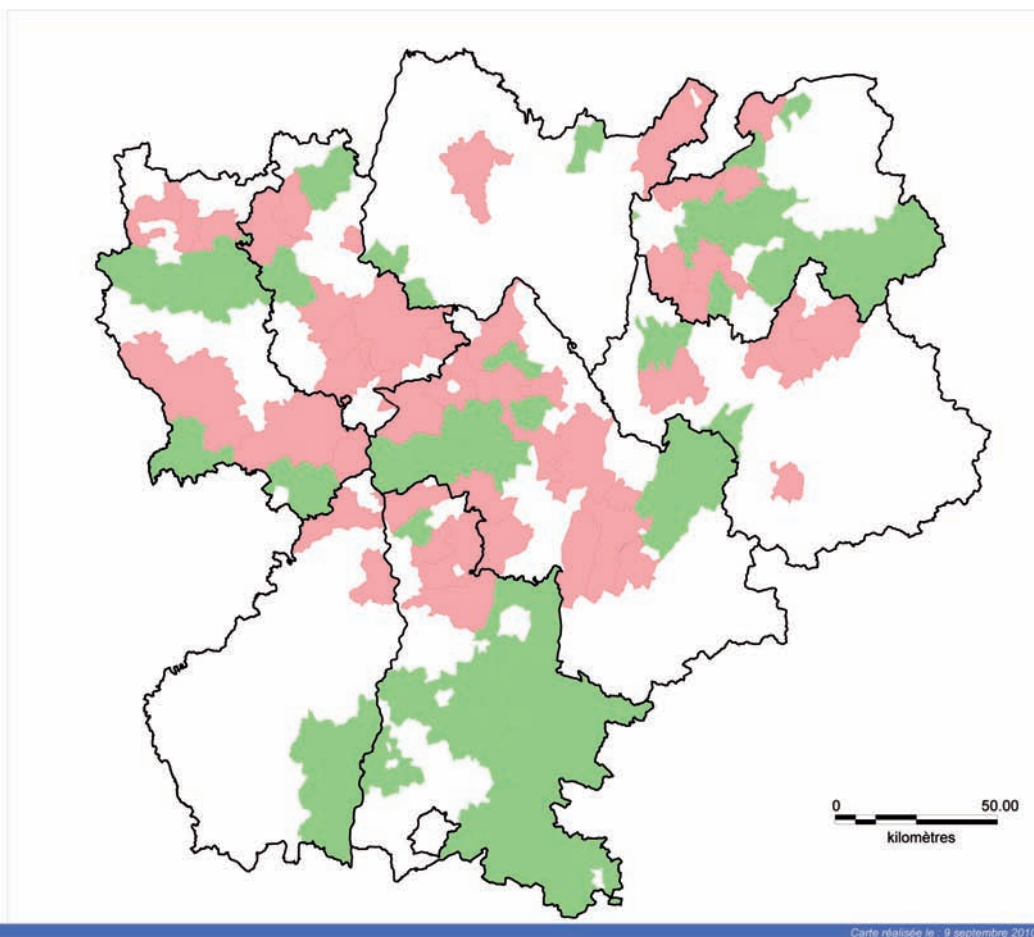
	PLH engagés	Dont PLH adoptés
Ain	4	2
Ardèche	6	2
Drôme	13	3
Isère	20	13
Loire	12	6
Rhône	12	8
Savoie	7	6
Haute-Savoie	17	7
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>47</b>



### PLH de la région Rhône-Alpes

#### Avancement

- Adopté
- En projet



Synthèse : Soizic Cézilly - DREAL / LCV - [soizic.cezilly@developpement-durable.gouv.fr](mailto:soizic.cezilly@developpement-durable.gouv.fr)

Source : L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat territorialisé 2010  
E. Durand, stagiaire LCV/DREAL